

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

***L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre 2019 à 18h30, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.***

***Date de convocation des membres du Bureau*** : 18 novembre 2019

***Nombre de membres*** : 11

***Nombre de membres présents*** : (9) (quorum atteint)

***Étaient présents*** : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

***Absents excusés (2)*** : BLANQUET Géraldine, DIDIERRE Jean-Gérard

***Absent*** :

***Secrétaire de séance*** : Mme FAURE Gisèle

**N°2019-754 : SUBVENTION SPANC / GUERIN**

Monsieur Le Président présente le dossier du 26/07/19 de M. et Mme Guérin Georges et Arlette, habitant Saint-Méard, pour la rénovation de leur ANC pour un montant de 6 377.80 € TTC sur devis.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combade prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = 6377.80 \* 20 % = 1 275.56 € plafonnés à 1 000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

***Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence à la délibération du Conseil Communautaire° 2017-09***

- De l'attribution et du versement d'une subvention de 1000 € dans le cadre des subventions d'assainissement de Briance-Combade.***
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;***
- De dire que ladite subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée dans un délai de deux ans. Au-delà, la subvention octroyée sera caduque.***

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 25 novembre 2019.***

***Le Président  
Yves LE GOUFFE***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

***L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre 2019 à 18h30, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.***

***Date de convocation des membres du Bureau*** : 18 novembre 2019

***Nombre de membres*** : 11

***Nombre de membres présents*** : (9) (quorum atteint)

***Etaient présents*** : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

***Absents excusés (2)*** : BLANQUET Géraldine, DIDIERRE Jean-Gérard

***Absent*** :

***Secrétaire de séance*** : Mme FAURE Gisèle

**N°2019-755 : SUBVENTION SPANC / GOUNY**

Monsieur Le Président présente le dossier du 26/07/19 de Mme Gouny Yannick, habitant Neuvic-Entier, pour la rénovation de son ANC pour un montant de 7865 € TTC sur devis.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combade prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = 7865 \* 20 % = 1573 € plafonnés à 1 000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

***Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence à la délibération du Conseil Communautaire° 2017-09***

- De l'attribution et du versement d'une subvention de 1000 € dans le cadre des subventions d'assainissement de Briance-Combade.***
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;***
- De dire que ladite subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée dans un délai de deux ans. Au-delà, la subvention octroyée sera caduque.***

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 25 novembre 2019.***

***Le Président  
Yves LE GOUFFE***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

***L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre 2019 à 18h30, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.***

**Date de convocation des membres du Bureau** : 18 novembre 2019

**Nombre de membres** : 11

**Nombre de membres présents** : (9) (quorum atteint)

**Etaient présents** : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

**Absents excusés (2)** : BLANQUET Géraldine, DIDIERRE Jean-Gérard

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Mme FAURE Gisèle

**N°2019-756 : SUBVENTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SCIERIE DE LA VEYTISOU**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par ses délibérations 2018-50 et 51 du 9 juillet 2018 a fixé le cadre de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes et son règlement d'intervention des aides aux entreprises, et son guide d'instruction confié au bureau communautaire.

Dans ce cadre, M. Le Président présente la demande de la scierie de la Veytistou créée le 09.07.2019 implantée à Neuvic-Entier (852 233 998 RCS Limoges)

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet est conforme à la stratégie de la Communauté de Communes :

- Axe stratégique A « Consolider et investir » : Agir sur les fondements moteurs de l'attractivité économique locale
  - Revitaliser les centres-bourg, moderniser les outils de production et favoriser la transmission-reprise des entreprises
- Axe stratégique B « Améliorer - Progresser » : Assurer une qualité des services, vecteurs de cohésion et de dynamiques sociales
  - Miser sur les services de proximité pour créer des emplois non délocalisables
  - Aider à la création d'emploi et l'intégration par l'apprentissage
- Aide à l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage territorial

- Objectif B : accompagner la transmission et la reprise d'entreprises (montant possible de l'aide 40% des fonds propres de l'entreprise plafonnés à 4000 € d'aide)

M. Montjoffre, gérant de l'entreprise a déposé un dossier de subvention en octobre 2019 :

Considérant que M. Montjoffre a fondé son entreprise La scierie de la Veytisou sur un capital social de 10 000 €, M. Le Président propose d'octroyer une subvention de 40 % à ladite entreprise : 4000 €.

**Après délibération, le Bureau décide, en référence aux délibérations n° 2018-50 et 2018-51 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Du versement au nom de l'entreprise La scierie de la Veytisou d'une subvention de 4000 € au titre de la création d'entreprise ;**
- **D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet, et notamment une convention de partenariat jointe donnant les obligations des parties.**

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 25 novembre 2019.*

**Le Président  
Yves LE GOUFFE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

*L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre 2019 à 18h30, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.*

**Date de convocation des membres du Bureau** : 18 novembre 2019

**Nombre de membres** : 11

**Nombre de membres présents** : (9) (quorum atteint)

**Etaient présents** : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

**Absents excusés (2)** : BLANQUET Géraldine, DIDIERRE Jean-Gérard

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Mme FAURE Gisèle

**N°2019-757 : REEVALUATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET JANE LIMOUSIN ET MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

Conformément aux règles du marché de maîtrise d'œuvre en vigueur, les honoraires de la maîtrise d'œuvre de Jane Limousin doivent être réévalués en phase APD comme ci-joint annexé

M. Le Président rappelle que la délibération n°2014-41 donne délégation au bureau communautaire comme suit :

Pour les marchés qui n'entrent pas dans le cadre de la délégation donnée au Président par la délibération n°2014-40, il est délégué au Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'objet de l'avenant avec la SARL b.ip, Patrice Manceau et Cité 4 est la substitution du coût prévisionnel initial (programme) au coût définitif (APD) et l'intégration de la mission complémentaire de relevé des éléments de second œuvre.

Estimation du coût des travaux : 850 000 €

Estimation définitive du coût des travaux : 983 795 €

Le taux de rémunération du groupement de la MO est de 9.5 %, à réévaluer en HT de 80 750 € à 94 480.52 € et en TTC de 96 900 € à 113 808.62 €.

Le nouveau plan de financement du projet sera donc le suivant :

<b>Financement Jane Limousin</b>	<b>Montants HT</b>	<b>Montants TTC</b>	
<b>Dépenses</b>			
Prix achat bâtiment	110 000,00 €	110 300,00 €	
Travaux Bâtiment administratif et OT (71,16%)	700 068,52 €	840 082,22 €	
Travaux MSAP (28,84%)	283 726,48 €	340 471,78 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 093 795,00 €</b>	<b>1 290 854,00 €</b>	
Imprévus 5 %	54 689,75 €	65 627,70 €	
Architecte 9,5 %	94 840,52 €	113 808,62 €	
ATEC et études préalables	10 000,00 €	12 000,00 €	
Frais divers (contrôles, csps, AO...)	12 000,00 €	14 400,00 €	
<b>TOTAL Opération</b>	<b>1 265 325,27 €</b>	<b>1 518 390,32 €</b>	
Enveloppe mobilier et espace scénique	50 000,00 €	60 000,00 €	
<b>TOTAL opération com com</b>	<b>1 315 325,27 €</b>	<b>1 578 390,32 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Montants HT</b>	<b>Montants TTC</b>	
Subvention DETR 25% de 1260 163	315 040,75 €	315 040,75 €	23,95%
Subvention ETAT DSIL 21,44% de 1260163	270 193,00 €	270 193,00 €	20,54%
Subvention CD 20 %	216 500,00 €	216 500,00 €	16,46%
Subvention économie d'énergie estimée Région / FEDER (30% de 257290)	77 187,00 €	77 187,00 €	5,87%
FCTVA		258 919,15 €	<b>66,82%</b>
Emprunt	400 000,00 €	400 000,00 €	
Autofinancement		40 550,43 €	
<b>TOTAL opération</b>		<b>1 578 390,32 €</b>	
Coût collectivité		<b>440 550,43 €</b>	<b>33,49%</b>

**Après délibération, le Bureau décide, en référence aux délibérations n° 2014-41 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- De valider l'avenant ci-joint annexé s'agissant de la maîtrise d'œuvre du projet Jane Limousin ;**
- De prendre acte et de valider le nouveau plan de financement ci-dessus détaillé ;**
- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.**

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 25 novembre 2019.***

***Le Président  
Yves LE GOUFFE***